

**Info douane**

Trafic touristique

# Votre passage à la douane suisse



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF  
**Administration fédérale des douanes AFD**

## Vignette autoroutière

L'utilisation des routes nationales suisses (autoroutes et semi-autoroutes) avec des véhicules à moteur et des remorques n'excédant pas 3,5 tonnes chacun est soumise à émoluments.

### Prix de vente

Le prix de vente est de 40 CHF. Les vignettes achetées auprès de bureaux de douane peuvent être payées en monnaie étrangère (EURO, GBP et USD; uniquement des billets), mais la monnaie est **toujours** restituée en CHF. Dans la plupart des bureaux de douane, le paiement peut être effectué à l'aide de cartes de crédit ou de débit. Pour les vignettes vendues à l'étranger, la douane suisse fixe un prix de vente dans la monnaie étrangère concernée.

La vignette tient lieu de preuve de paiement (quittance).

### Points de vente

#### Suisse

En Suisse, vous pouvez acheter la vignette dans les bureaux de poste, les stations-service, les garages ainsi qu'auprès des offices cantonaux de la circulation routière. A la frontière, elle est disponible auprès de tous les bureaux de douane occupés, pendant les heures d'ouverture de ces derniers.

#### Etranger

A l'étranger, vous pouvez acheter la vignette auprès de la plupart des clubs automobiles. A proximité de la frontière suisse, on la trouve aussi dans des stations-service autoroutières, des kiosques et des boutiques Trafik (Autriche).

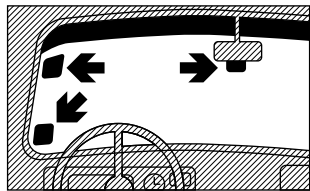
### Apposition de la vignette

La vignette n'est valable que si elle est collée sur le véhicule de la manière suivante:

- automobiles: sur la face interne du pare-brise;
- remorques et motocycles: sur une partie non interchangeable aisément accessible.



# 6



Veillez à coller la vignette directement sur le pare-brise (et non sur le bandeau pare-soleil). L'apposition de vignettes à l'aide de ruban adhésif, de feuilles ou d'autres moyens n'est pas autorisée et est punie d'une amende.

Il n'y a aucun droit au remboursement ou au remplacement en cas de traitement inapproprié, de destruction ou de perte. Les vignettes décollées perdent leur validité.

Les bureaux de douane remplacent gratuitement la vignette:

- si elle est endommagée lors de la vente ou lors de l'apposition et si elle est intégralement restituée;

- si le pare-brise d'un véhicule étranger a été remplacé en raison de dommages et si le remplacement de la vignette n'est pas pris en charge par une compagnie d'assurance.

La vignette endommagée doit être présentée avec la facture de remplacement du pare-brise.

Pour les véhicules suisses, le remplacement de la vignette est organisé par la compagnie d'assurance.

#### Attention

Circuler sur une autoroute sans vignette ou avec une vignette utilisée abusivement (par ex. apposée de façon incorrecte, manipulée ou falsifiée) est punissable d'une amende de 200 CHF. Le conducteur doit en outre acheter une vignette et l'apposer correctement sur le véhicule.

Sur Internet, vous trouverez des informations complémentaires sur la vignette autoroutière ainsi qu'une vue d'ensemble des routes soumises à la redevance et des points de vente à l'étranger: [www.vignette.ch](http://www.vignette.ch).

## Redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds (RPLF)

En Suisse, les véhicules à moteur et les remorques d'un **poids total de plus de 3,5 tonnes** sont soumis à une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations. Pour les autocars, les autobus, les voitures automobiles servant d'habitation, les caravanes, les voitures de tourisme et leurs remorques d'un poids de plus de 3,5 tonnes, la redevance est perçue de façon forfaitaire.

À la différence de la vignette, la RPLF ne concerne pas que les autoroutes, mais bien l'ensemble du réseau routier. Les véhicules étrangers faisant l'objet de la RPLF sont soumis à la redevance pour chaque jour passé en Suisse, même s'ils sont simplement parqués et ne circulent pas (par ex. camping-car installé sur une place de camping).

#### Tarifs

La base de calcul est constituée du poids total ou du poids remorquable du véhicule tracteur figurant dans le permis de circulation et de la période fiscale.

Vous pouvez payer la RPLF selon les modalités suivantes:

- pour 1 à 30 jours consécutifs
- pour 10 jours pouvant être choisis librement sur une période d'une année
- pour 1 à 11 mois consécutifs
- pour une année

Vous trouverez les tarifs les plus courants au chapitre 7 de la présente brochure. Tous les tarifs figurent dans le formulaire 15.91.

### Perception de la redevance

Pour les véhicules étrangers, vous devez payer la redevance sur le trafic des poids lourds directement à la douane suisse lors de l'entrée. A cet effet, il faut utiliser le formulaire 15.91.

Le formulaire timbré par la douane suisse sert de preuve de paiement envers les autorités de contrôle. Si vous circulez à bord d'un véhicule soumis à la redevance et ne possédant pas de preuve de paiement valable, vous devez vous présenter à un bureau de douane occupé.

Vous trouverez une liste des bureaux de douane ainsi que des informations sur la marche à suivre en cas d'entrée en Suisse par un bureau de douane non occupé sur le site Internet de la douane suisse (voir au verso).

### Prolongations | remboursements | mention d'un autre véhicule

Si le séjour en Suisse dure plus longtemps que prévu, la durée de validité de la preuve de paiement de la RPLF peut être prolongée. Veuillez tenir compte à ce sujet des instructions figurant au verso de la preuve de paiement sur formulaire 15.91.

Si vous restituez la preuve de paiement de la RPLF à la douane suisse avant l'expiration du délai de validité, vous avez droit, en tant que requérant, à un remboursement proportionnel de la redevance, pour autant que le solde de crédit soit supérieur à 50 CHF. Les remboursements donnent lieu à la perception d'un émolument.

Avant l'expiration de leur délai de validité, les preuves de paiement de la RPLF peuvent, moyennant paiement d'un émolument, être modifiées par un bureau de douane afin qu'elles se rapportent à un autre véhicule de la même catégorie de redevance. La mention d'un autre véhicule donne lieu à la perception d'un émolument.

### Informations complémentaires

Vous trouverez d'autres informations concernant la RPLF sur le site Internet de la douane suisse (voir au verso).

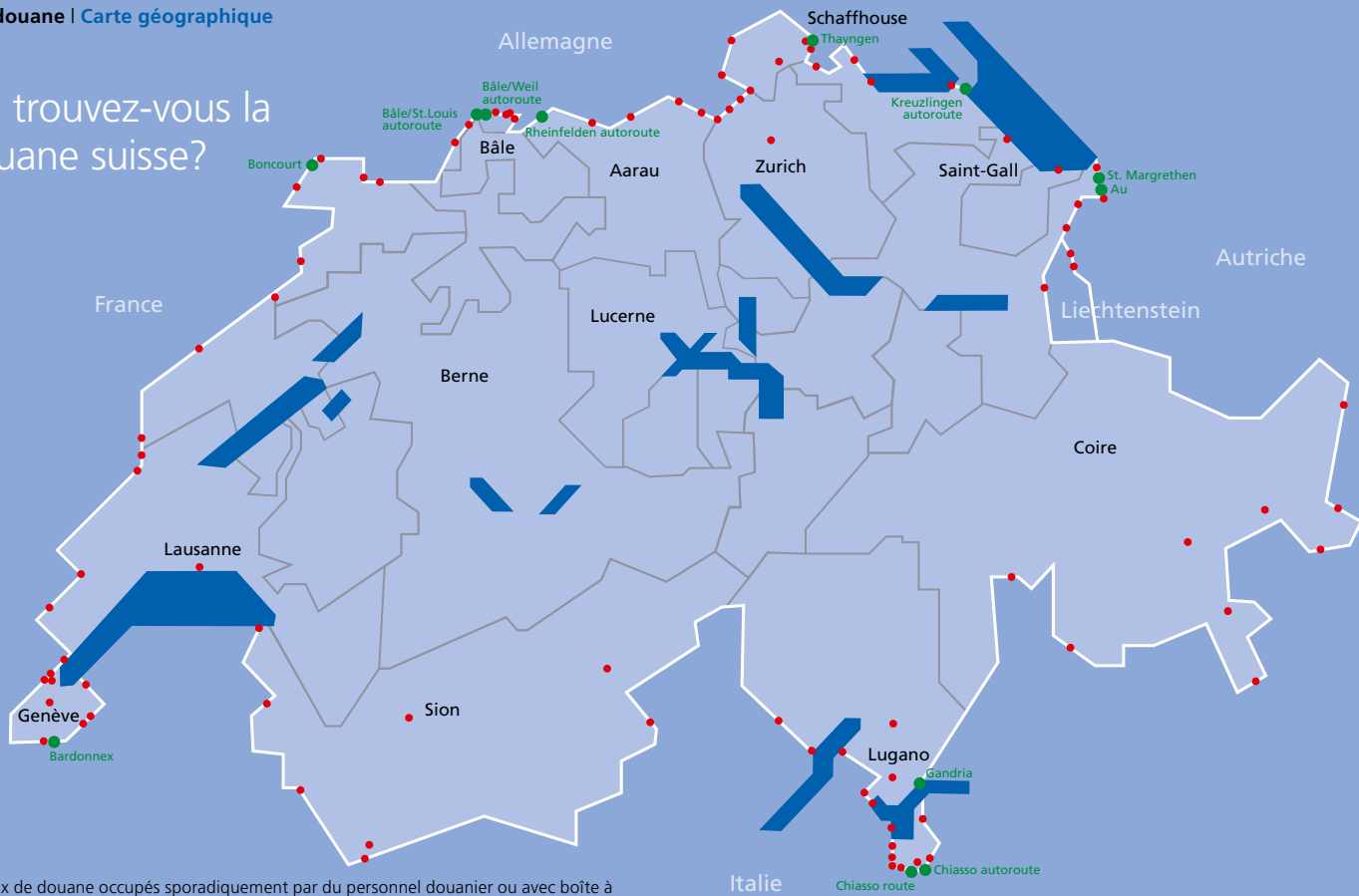
## Vos achats à l'étranger

Le présent schéma est applicable aux marchandises **que vous transportez avec vous lorsque vous passez la frontière douanière et qui ne sont pas destinées au commerce.**

Boissons alcooliques	Tabacs manufacturés	Autres marchandises (y c. travaux de réparation et d'entretien effectués sur des biens) <sup>2)</sup>	
<b>En franchise de redevances:</b> <sup>1)</sup> jusqu'à 15 % vol.: 2 litres et de plus de 15 % vol.: 1 litre	<b>En franchise de redevances:</b> <sup>1)</sup> cigarettes, 200 pièces ou cigares, 50 pièces ou tabac, 250 grammes	Valeur totale <b>maximum 300 CHF</b> <sup>3)</sup> donc dans les limites de <b>la franchise-valeur</b>	Valeur totale <b>plus de 300 CHF</b> <sup>3)</sup>
		<b>Dépassement des quantités maximales<sup>4)</sup></b>	
		Oui	Non
<b>Quantité excédentaire:</b> – possible de droits de douane – possible de TVA	<b>Quantité excédentaire:</b> – possible de droits de douane – possible de TVA	– en franchise de redevances	– possible de droits de douane – possible de TVA
		<b>Quantité excédentaire:</b> – possible de droits de douane – possible de TVA	

- <sup>1)</sup> pour les personnes âgées d'au moins 17 ans
- <sup>2)</sup> par exemple réparations sur véhicules et services
- <sup>3)</sup> après déduction de la TVA étrangère (si le montant de celle-ci est étayé par un justificatif)
- <sup>4)</sup> conformément au tarif pour le trafic touristique (voir dépliant)

# Où trouvez-vous la douane suisse?



• Bureaux de douane occupés sporadiquement par du personnel douanier ou avec boîte à déclarations. En dehors des heures d'occupation, la taxation des marchandises du trafic touristique est soumise à certaines restrictions (voir pages 19/20).

**Vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les heures d'occupation en consultant Internet à l'adresse [www.douane.admin.ch](http://www.douane.admin.ch) – Infos pour particuliers – Postes frontières, bureaux de douane, heures d'ouverture.**

● Bureaux de douane occupés en permanence par du personnel douanier (24/24; 7/7).